

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

*Pour vous, pour notre territoire*





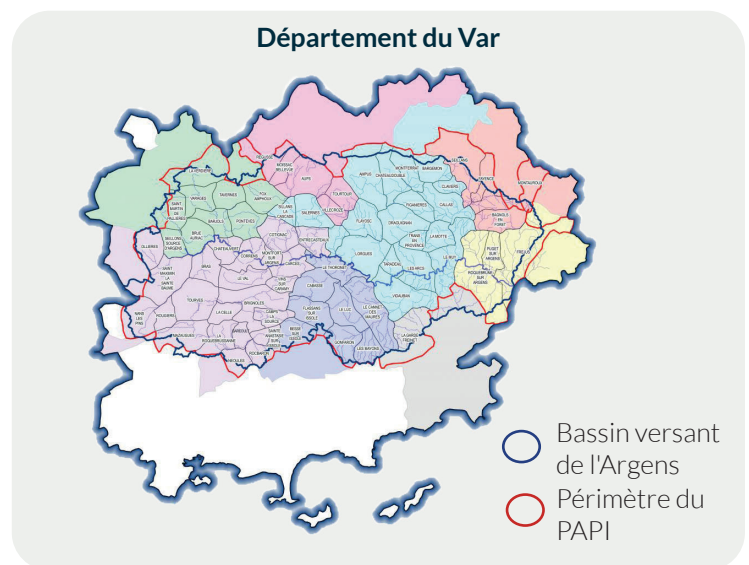


# Sommaire

<b>I. Le Syndicat Mixte de l'Argens.....</b>	<b>4</b>
1. Sa gouvernance solidaire .....	6
2. Ses membres.....	7
3. Ses missions et ses outils.....	8
4. L'activité du comité syndical en 2019.....	10
5. Les chiffres clés .....	12
<b>II. Les activités du SMA en 2019 .....</b>	<b>12</b>
1. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.....	16
2. Le contrat de rivière Caramy - Issole .....	34
3. Le contrat de rivière Nartuby.....	37
4. Plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve.....	39
5. Activité de l'équipe rivière .....	40
<b>III . Rétrospective 2019 .....</b>	<b>42</b>
1. Les temps forts .....	44
2. Retour sur les inondations de novembre et décembre 2019.....	46

# Le Syndicat Mixte de l'Argens

- Sa gouvernance solidaire
- Ses membres
- Ses missions et ses outils
- L'activité du comité syndical
- Les chiffres clés





## LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

**2750** km<sup>2</sup>

Soit la moitié  
du département

**19**

Affluents principaux

**74**

Communes

**8**

Intercommunalités

**347 000**

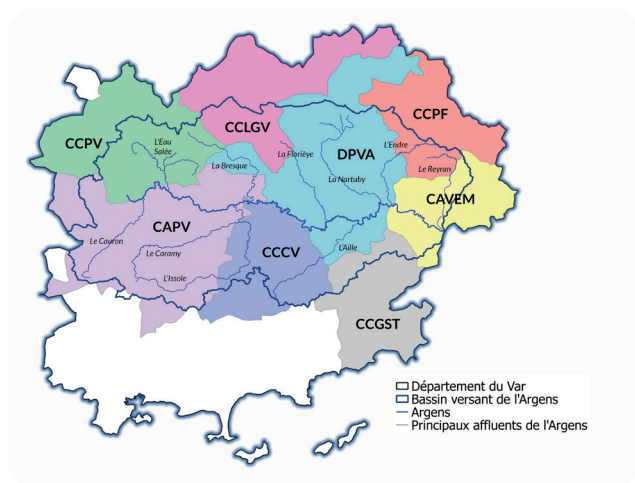
Habitants

# Sa gouvernance solidaire

■ Le Var a vécu à seize mois d'intervalle, en juin 2010 et novembre 2011, deux inondations catastrophiques causant de nombreux décès et des millions d'euros de dégâts.

Suite à ces événements dramatiques, la nécessité d'une structure intercommunale à l'échelle du bassin versant de l'Argens, destinée à **protéger les populations et réduire l'exposition au risque inondation**, s'est imposée.

C'est dans ce contexte, qu'en octobre 2014, le Syndicat Mixte de l'Argens a été mis en place afin de gérer le bassin versant de l'Argens dans son ensemble. À l'heure actuelle, il réunit 74 communes à travers 8 EPCI membres :



- La Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)
- La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)
- La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
- La Communauté de Communes Coeur du Var (CCCV)
- La Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV)
- La Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)
- La Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon (CCLGV)
- La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)

■ L'objectif du Syndicat Mixte de l'Argens est d'organiser une **gouvernance inter-territoriale solidaire et efficace** pour assurer de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens :

➤ Une **gestion du risque inondation** à travers la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet.

➤ Une **gestion intégrée des milieux aquatiques** à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion de certains cours d'eau, avec un SAGE.(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et deux contrats de rivière (Nartuby et Caramy Issole).

# Ses membres en 2019

■ Le SMA est administré par un comité syndical composé de **74 représentants de communes et EPCI** à fiscalité propre.

Les élus sont au cœur des prises de décision du syndicat, avec un bureau syndical représentatif des intercommunalités et composé comme suit :

- > **Le Président** : Olivier AUDIBERT-TROIN, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et ancien député du Var.
- > **Onze Vice-Présidents** représentant toutes les intercommunalités.



- **Sébastien PERRIN** - vice-président de la CAVEM
- **Jacques PAUL** - Vice-Président de la CA Provence Verte, Maire de La Celle
- **Richard STRAMBIO** - Vice-Président de DPVa, Maire de Draguignan
- **Jean-Luc LONGOUR** - Président de la CC Cœur du Var, Maire du Cannet-des-Maures
- **Dorella HERMITTE** - élue de la CA Provence Verte
- **Bernard DE BOISGELIN** - Président de la CC Provence Verdon, Maire de Saint-Martin de Pallières
- **Jean-Luc FABRE** - vice-président de la CC Pays de Fayence, Maire de Fayence
- **Jean BACCI** - Président de la CC Lac et Gorges du Verdon, Maire de Moissac-Bellevue
- **Jean-Jacques COURCHET** - vice-président de la CC Golfe de St Tropez, maire de La Garde-Freinet
- **Gilbert GALLIANO** - vice-président de DPVa, Maire de Taradeau
- **Richard SERT** - élu de la CAVEM

# Ses missions ...

■ Depuis le 17 décembre 2019, un arrêté préfectoral approuve la **transformation du SMA en Établissement Public Territorial de Bassin**. Dans ses fonctions d'EPTB, le SMA assure :

- > l'animation et la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Argens;
- > les fonctions de la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE). À ce titre, il assure le secrétariat technique et administratif de la CLE. Dans ce cadre, il assure la maîtrise d'ouvrage d'actions ou d'opérations spécifiques (des études complémentaires, etc.) à la demande de l'État et de l'Agence de l'eau;
- > les missions relevant de la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

## AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Le SMA exerce les missions relatives à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- la défense contre les inondations.

## AU TITRE DU HORS GEMAPI

Le SMA exerce les missions suivantes :

- suivi de la qualité des cours d'eau,
- suivi et surveillance de l'hydrologie des cours d'eau.



# I... et ses outils

## EN TERME DE PLANIFICATION

- > Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE Argens)**.
- > La participation à l'animation de la **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)** aux côtés de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.



## EN TERME DE PROGRAMMATION

- > Le **Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) complet « Argens et côtières de l'Estérel »** labellisé par la commission mixte inondation en juillet 2016 et signé par l'ensemble des partenaires le 9 décembre 2016.

 **96 M d'€**  
sur la période 2016-2022

 **64 actions**  
dont 48 sous maîtrise d'ouvrage du SMA  
(65 M d'€)



*Signature de la convention cadre du PAPI Complet en présence de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer*

- > **Les Contrats de Rivières Nartuby et Caramy-Issole.**

Ces démarches contractuelles ont pour objectif de :

- Mettre en place une gestion intégrée des milieux aquatiques, pilotée par une cellule de concertation à l'échelle du bassin versant,
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions visant à atteindre le bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau.

# L'activité du comité syndical

■ En 2019, le comité syndical s'est réuni 6 fois et a pris **44 délibérations**.

## JEUDI 28 FÉVRIER 2019

- **Point n°1** : Rapport d'Orientation Budgétaire 2019
- **Point n°2** : Modification du tableau des effectifs
- **Point n°3** : Demande de financement – communication – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°4** : Demande de financement – chargé de projet PAPI – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°5** : Convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant la réalisation d'ouvrage nécessaire à la protection de la zone d'activité de la Paluds contre les inondations – autorisation de signature

## JEUDI 21 MARS 2019

- **Point n°1** : Compte de gestion 2018 du SMA
- **Point n°2** : Compte administratif 2018 du SMA
- **Point n°3** : Affectation des résultats 2018
- **Point n°4** : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)
- **Point n°5** : Budget Primitif 2019
- **Point n°6** : Approbation du bilan de la procédure d'information et de concertation du public - Action 35 du PAPI : restauration du lit de la Nartuby à Draguignan et à Trans
- **Point n°7** : Demande de financement – directrice générale – année 2019 – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°8** : Demande de financement – directeur technique inondation – année 2019 – Agence de l'Eau RMC

## JEUDI 20 JUIN 2019

- **Point n°1** : Approbation des statuts du Syndicat Mixte de l'Argens et du Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)
- **Point n°2** : Création d'un emploi permanent de chargé de missions PAPI
- **Point n°3** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre des travaux d'effacement du seuil du moulin des Iscles – action 39 du PAPI Complet de l'Argens
- **Point n°4** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve – bassin versant de la Nartuby
- **Point n°5** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve – basse vallée de l'Argens
- **Point n°6** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve – bassin versant du Caramy-Issole
- **Point n°7** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve – bassin versant du Riautord
- **Point n°8** : Demande de financement - Etude de caractérisation des ressources souterraines du bassin versant de la Nartuby et définition de zones de sauvegarde
- **Point n°9** : Demande de financement - Etude d'aléa et propositions d'aménagements intégrant

les enjeux environnementaux aux Esterets du Lac

**Point n°10** : Demande de financement - Étude d'aléa d'inondation et conception de protections locales : Débordements du fleuve Argens - Commune de Lorgues

financement pour le poste d'animateur du SAGE Argens – année 2020 – Agence de l'Eau RMC

- **Point n°4** : Demande de financement pour le poste de chargé de projet PAPI n°1 – année 2020 – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°5** : Demande de financement pour le poste de chargé de projet PAPI n°2 – année 2020 – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°6** : Demande de financement pour le poste de chargé de mission contrat de rivière Nartuby – année 2020 – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°7** : Demande de financement pour le poste de chargé de mission contrat de rivière Caramy-Issole – année 2020
- **Point n°8** : Demande de financement pour le poste de technicien rivière Nartuby – année 2020 – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°9** : Demande de financement pour le poste de technicien rivière Caramy-Issole – année 2020 – Agence de l'Eau RMC
- **Point n°10** : Demande de financement pour l'équipe rivière Nartuby – année 2020 – Agence de l'Eau RMC

## JEUDI 17 OCTOBRE 2019

- **Point n°1** : Budget 2019 – décision modificative n°1
- **Point n°2** : Rapport d'activités du SMA - année 2018
- **Point n°3** : Organisation du temps de travail des agents du SMA
- **Point n°4** : Mise à jour de la délibération 2016\_021 portant sur la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) – règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du CET
- **Point n°5** : Demande de financement – étude de détermination de l'espace de bon fonctionnement de la Nartuby – Contrat de rivière Nartuby n°2
- **Point n°6** : Demande de financement – Stratégie de concertation – Contrat de rivière Nartuby n°2

## JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

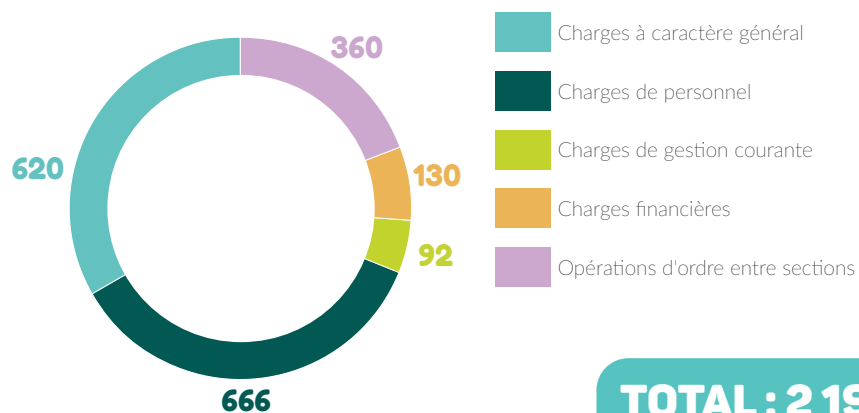
## JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

- **Point exceptionnel** : Procédure d'urgence au titre de l'article R.214-44 du code de l'environnement – sollicitation de Monsieur le Préfet du Var
- **Point n°1** : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020
- **Point n°2** : Action 35 du PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel – avis sur le dossier de Déclaration d'Utilité Publique et sur l'incidence du projet sur le territoire
- **Point n°3** : Demande de

- **Point n°1** : Budget Primitif 2020
- **Point n°2** : Modification du tableau des effectifs
- **Point n°3** : Engagement du SMA - Contrat de rivière Nartuby n°2
- **Point n°4** : Demande de subventions dans le cadre du Contrat de rivière Nartuby n°2
- **Point n°5** : Demande de subventions – Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin de la Nartuby

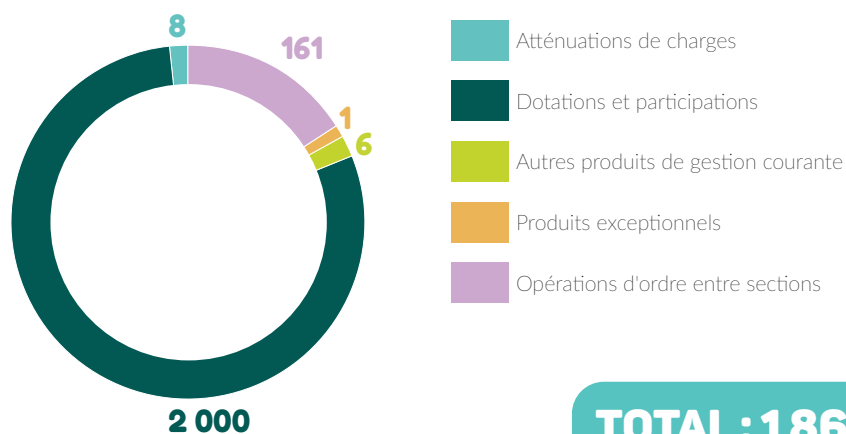
# Les chiffres clés

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (chiffres exprimés en K€)



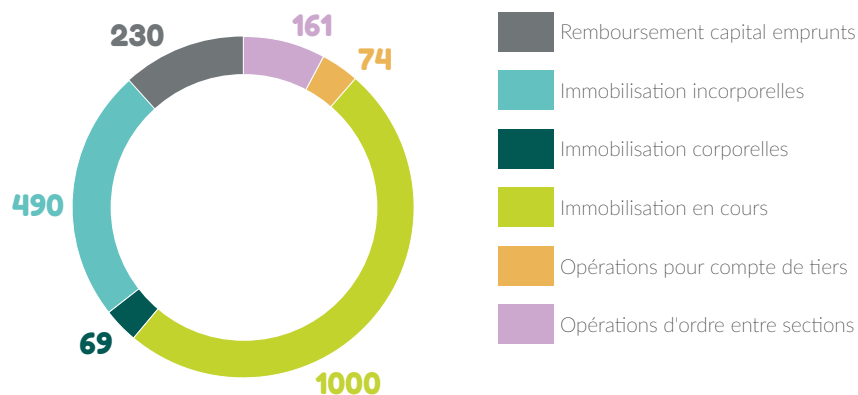
**TOTAL : 2 193 074,52 €**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (chiffres exprimés en K€)



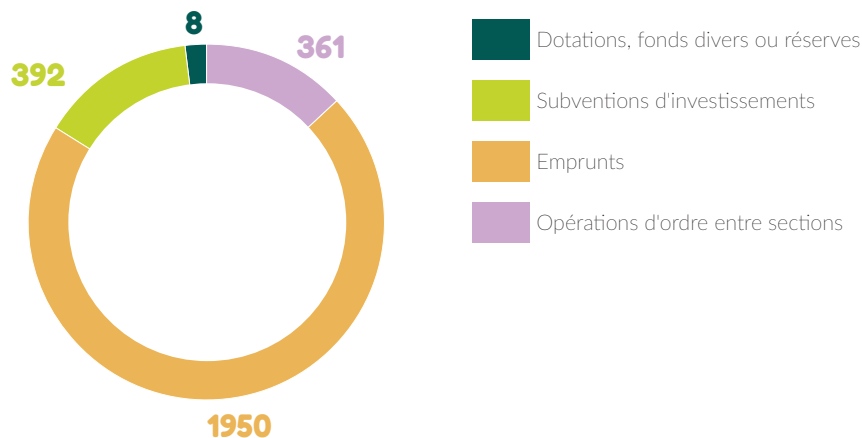
**TOTAL : 1 868 182,99 €**

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (chiffres exprimés en K€)



**TOTAL : 2 035 298,19 €**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (chiffres exprimés en K€)



**TOTAL : 2 708 363,80 €**

<b>INVESTISSEMENT</b>	+ 734 144,98 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	+ 1 308 337,76 €
<b>TOTAL</b>	+ 2 042 482,74 €

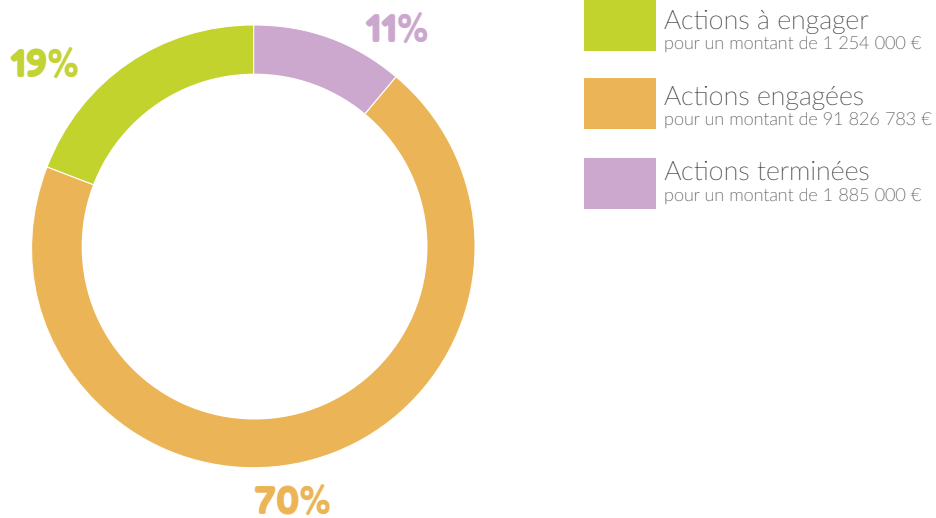
An aerial photograph showing a river valley. On the left, there is a residential area with many houses. In the center, there is a large green forested area. On the right, the river flows through a landscape with some marshy areas and a road. The title 'Les activités du SMA' is overlaid in white text on the bottom left of the image.

# Les activités du SMA

- Le Programme d'Action de Prévention des Inondations
- Le contrat de rivière Caramy-Issole
- Le contrat de rivière Nartuby
- Les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve, avec notamment l'entretien de cours d'eau réalisé par l'Équipe Rivière



## CHIFFRES CLÉS DU PAPI FIN 2019



# Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Action 2 & 3 - Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) et préfiguration du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE)

En 2019, le SMA a procédé à une modification statutaire précisant les missions relatives à la compétence gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI). L'exercice de cette compétence est donc maintenant cadré par un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui **recense toutes les actions à réaliser sur le périmètre considéré au titre de la compétence GEMAPI.**

Le SOCLE a vocation à être le plus exhaustif possible et il sera complété, en tant que de besoin, chaque année pour couvrir l'ensemble des actions et opérations à réaliser.

Cette exhaustivité a notamment permis de préciser que :

- Le syndicat exercera la GEMAPI par transfert de compétence de ses membres pour les missions 1°, 2° et 8° et par délégation pour la mission 5°
- Le SMA est reconnu comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) conformément à l'avis favorable du comité de bassin Rhône Méditerranée du 1er décembre 2017

Dans la continuité du travail engagé, une prospective traduisant financièrement le scénario validé sera réalisée courant 2020.

En parallèle, le travail sur la préfiguration du Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Argens s'est poursuivi notamment par la **rédaction d'un dossier préliminaire qui sera soumis pour avis à l'ensemble de nos partenaires technico-financier courant 2020.**

**Montant de la fiche action**  
**132 000 € HT**



Agence de l'Eau 42 %  
État 30 %  
SMA 20 %  
Région Sud 8 %

**Planning prévisionnel**



2018-2019



## Action 8 et 19 - DICRIM - Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise - Création ou actualisation du volet inondation des PCS

Cette action vise à mutualiser un **service de veille pluviométrique et de diffusion d'alerte** et une prise en charge du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

De plus, une version numérique et actualisable du PCS est mise à disposition des communes dans le cadre de l'opération à travers une plate-forme.

Chaque commune peut aussi élaborer la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par le biais d'une application dédiée.

Au 31 décembre 2019, sur les 74 communes du territoire :

- **71 communes bénéficient d'un service d'aide et d'alerte à la gestion de crise**, soit 96% du territoire ;
- **59 communes (80%) ont un PCS finalisé**, dont 25 réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SMA et 13 communes (80%) ont leur PCS en cours d'élaboration dont 6 sous la maîtrise d'ouvrage du SMA ;
- **Plus de 96% des communes ont un DICRIM finalisé** ou en cours d'achèvement.

Ces outils d'alerte et de gestion de crise ont notamment joué un rôle important lors des crues de novembre et décembre 2019, dans l'anticipation et la gestion des risques.

> **Prestataire** : Predict Services



### Montant de la fiche action

**532 800€**  
sur 6 ans



SMA 100 %

### Planning prévisionnel



2017-2022

## Action 11 - Études d'aléa sur les communes du bassin versant du Caramy

L'objectif de cette action est de **qualifier le risque d'inondation sur le territoire communal afin d'alimenter le volet « risque inondation » du PLU**, mais aussi de mettre en œuvre des actions de prévention et d'alerte en lien avec l'action 19 du PAPI.

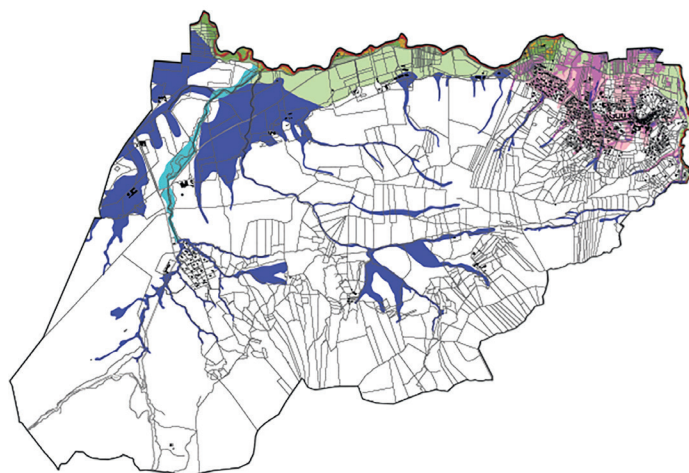
Ces études sont réalisées à la demande des communes du bassin versant du Caramy.

Une étude a été finalisée en 2019 sur la commune de La Celle.

Elle comprend :

- Une expertise hydrogéomorphologique à l'échelle communale permettant de délimiter l'emprise des zones inondables maximales, d'actualiser et de préciser l'atlas des zones inondables de l'Etat (IPSEAU, 2008).
- Une modélisation hydraulique de l'aléa permettant de quantifier les hauteurs et vitesses d'écoulement.
- Le zonage des enjeux et du risque inondation réalisé à partir du croisement de l'aléa, déterminé par les méthodes précédentes et fixées par les services de la DDTM du Var.

➤ **Prestataire : CEREG (La Celle)**



*Zonage de risque inondation à l'échelle communale*

### Montant de la fiche action

**123 600 € TTC**



État 40 %  
Région 35 %  
SMA 25 %

### Planning prévisionnel



2018-2022

## Action 12 - Étude de définition des systèmes d'endiguement et d'une stratégie de protection du bassin versant

L'action n°12 du PAPI complet de l'Argens et des côtiers de l'Esterel vise à :

- Définir des systèmes d'endiguement sur la base d'un inventaire exhaustif,
- Élaborer une stratégie de protection sur le bassin versant, en fonction des résultats de l'inventaire

Le travail de recensement et croisement avec les enjeux environnants s'est poursuivi sur l'année 2019 et sera finalisé en 2020.

S'en suivra l'élaboration d'une stratégie de gestion future des ouvrages identifiés menée en étroite collaboration avec les EPCI membres du SMA et les partenaires technico-financiers.

**Montant de la fiche action**  
**180 000 € TTC**

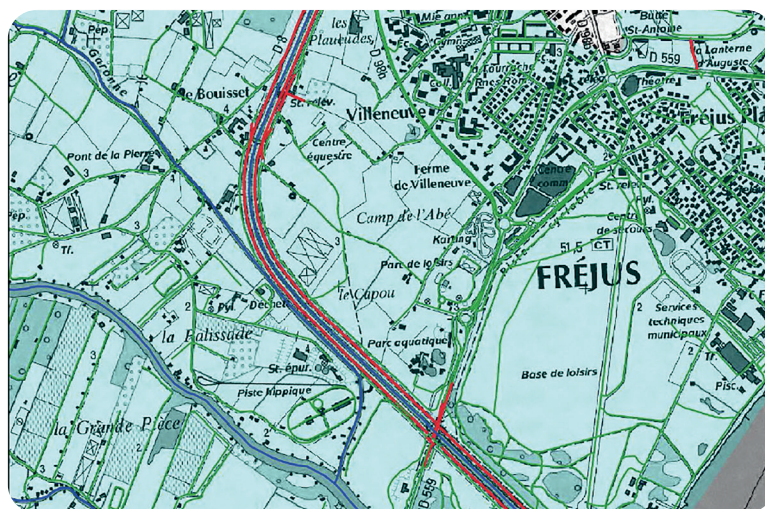


Agence de l'Eau 42 %  
État 30 %  
SMA 28 %

**Planning prévisionnel**



2018-2020



Digues du Reyran (commune de Fréjus)

## Action 29 - Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises et des artisans

Cette action, qui fait suite aux diagnostics de vulnérabilité déjà effectués durant le PAPI d'intention (action 23) dans des entreprises du territoire, vise à apporter une **assistance technique aux entreprises et artisans, pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité** et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d'inondation.

Dans le cadre du « parcours prévention inondation » pour l'entreprise, coconstruit par le SMA et la CCI du Var, cette dernière a créé en 2019, dans le cadre du programme européen Proterina, un site internet permettant aux entreprises de réaliser un

autodiagnostic de leur territoire (<http://www.risques-inondations.fr>), puis de bénéficier d'un audit par le consultant inondation de la CCI du Var.

Dans la continuité, le SMA a missionné en septembre 2019, le prestataire CALYXIS, spécialisé en analyse des risques, pour que les activités économiques les plus vulnérables pré-identifiées, puissent bénéficier à partir du premier trimestre 2020, d'une **analyse complète de leur vulnérabilité et d'un accompagnement dans leurs demandes de subventions** auprès des services instructeurs.

> **Prestataire : CALYXIS**



Montant de la fiche action  
**300 000 € HT**

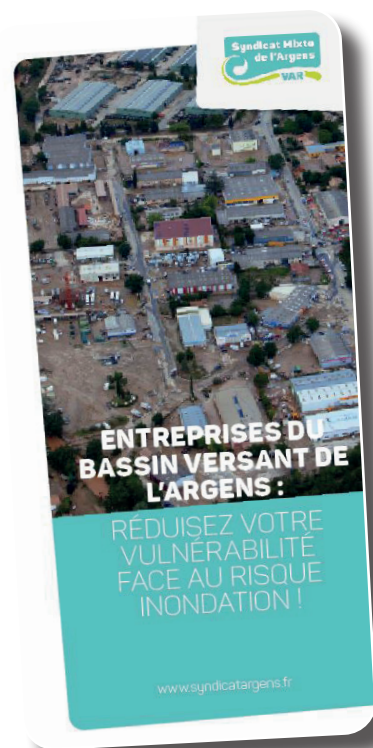


État 20 %  
Agence de l'Eau 35 %  
SMA 45 %

Planning prévisionnel



2019-2022



## Action 37 - Étude d'aménagement hydraulique de la Basse Vallée de l'Argens

L'objectif de cette action est de **concevoir un projet d'aménagement hydraulique à moyen et long terme de la basse plaine de l'Argens** intégré au projet d'aménagement de l'espace de la basse vallée (action 28 du PAPI, portée par la CAVEM).

Poursuite de l'action en 2019 :

- > Livraison des Etudes Préliminaires par le bureau d'études comprenant 5 scénarios d'aménagements de la basse vallée de l'Argens
- > Choix d'un scénario optimisé par le COPIL portant le débit capable de l'Argens à 550 m<sup>3</sup>/s
- > Réalisation de levés topographiques fins à grande échelle nécessaires à la bonne réalisation des études Avant-Projet
- > Démarrage des études Avant-Projet sur le scénario retenu comprenant :
  - La restauration morphologique de l'Argens sur 3 secteurs critiques (3,3 km de long) : aval du



seuil du Béal, méandre des Condamines, amont de la RD8,

- La création de deux axes de drainage l'un en rive droite, l'autre vers les Etangs de Villepey,
- Des aménagements spécifiques dans le secteur des étangs.
- Optimisation des aménagements par le bureau d'études suite aux crues morphogènes de novembre et décembre 2019.

> **Maître d'œuvre de l'opération** : SCP/SUEZ

### Montant de la fiche action

**600 000 €**



Agence de l'Eau 50 %  
État 29 %  
SMA 21 %

### Planning prévisionnel



2018-2021

## Action 35 - Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

### OBJECTIFS

- > Augmenter la capacité du lit et réduire les obstacles à l'écoulement : aujourd'hui, 1er débordement dès 50m<sup>3</sup>/s, demain aucun débordement jusqu'à 180m<sup>3</sup>/s (crue d'occurrence 30 ans).
- > Ne pas aggraver la situation à l'aval.
- > Intégrer les dimensions écologiques et paysagères.
- > **Maître d'œuvre de l'opération :**  
INGEROP, HYDRETTUDES



*Travaux de préfiguration : démolition d'une passerelle privée à Draguignan en juin 2019*

### Poursuite de l'opération en 2019 :

- Livraison de l'Avant-Projet par le bureau d'études et démarrage des études PRO
- Réalisation de levés topographiques et d'investigations géotechniques complémentaires nécessaires à la bonne réalisation des études de conception
- Poursuite de la phase d'instruction des dossiers réglementaires (Autorisation Environnementale, Déclaration d'Utilité Publique, Servitude d'Utilité Publique et Déclaration d'Intérêt général)

- Obtention d'un avis sans observation de la MRAE portant sur le DAE et la DUP
- **En matière de gestion du foncier** : rencontre de la quasi-totalité des propriétaires concernés par les travaux (environ 150) et poursuite des négociations amiables permettant au SMA de réaliser les travaux sur des parcelles privées.
- **Travaux anticipés** : Démolition d'une passerelle privée à Draguignan et reprise des berges (montant des travaux 24 K€, entreprise EIFFAGE).

## Montant de la fiche action

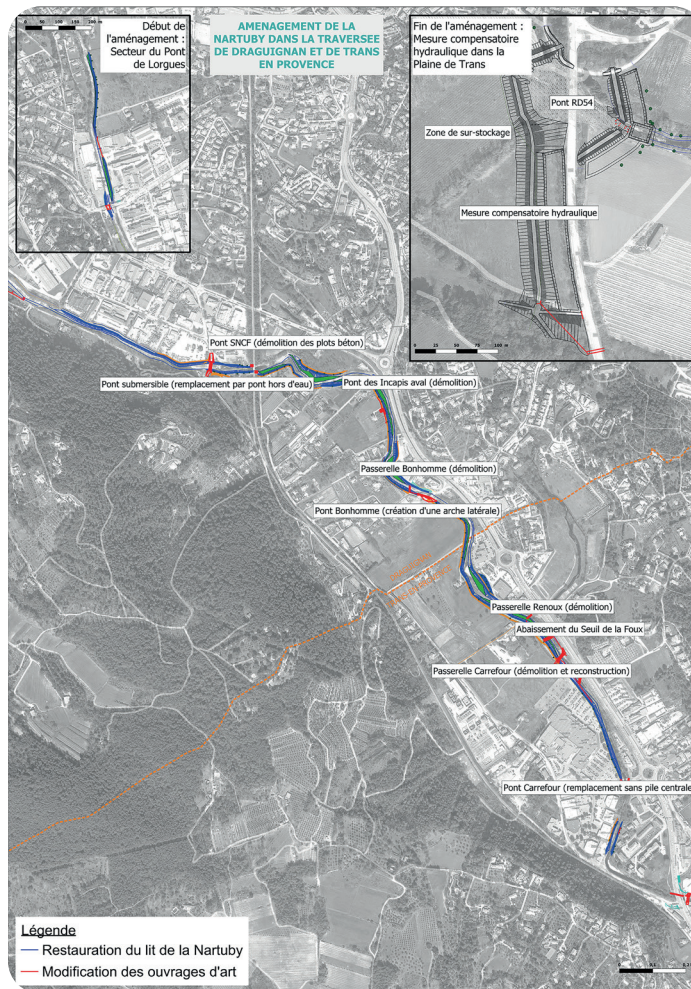
# 21,99 M€ HT

SMA 52 %  
État 35 %  
Région SUD 10 %  
Agence de l'Eau 3 %



## Planning prévisionnel

1. Phase d'étude, conception, règlementaire/négociation : 2018-2021
2. Phase anticipée dévoiement des réseaux et démolition passerelle privée : 2019-2021
3. Phase de travaux : 2022-2024



Scannez et découvrez l'état initial de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence



## Action 39 - Suppression du seuil du Moulin des Iscles

### Montant de la fiche action

**3,78 M€ HT**



État 50 %

Agence de l'Eau 30 %

SMA 20 %

### Planning prévisionnel



2018-2020

La phase études opérationnelles (AVP et PRO) de la suppression du seuil du Moulin des Iscles a été réalisée sur l'année 2019.

Les travaux définis sont les suivants :

- Abaissement du seuil du Moulin des Iscles de 2.5m
- Stabilisation des berges de part et d'autre du seuil abaissé
- Stabilisation du pied du seuil et comblement partiel de la fosse de dissipation aval avec les enrochements issus de l'arasement

Les travaux seront réalisés en 2020.





## Action 42 - Prolongement du cours de la Grande Garonne

Montant de la fiche action  
**2,18 M€ HT**



SMA 57 %  
État 33 %  
Région Sud 10 %

Planning prévisionnel

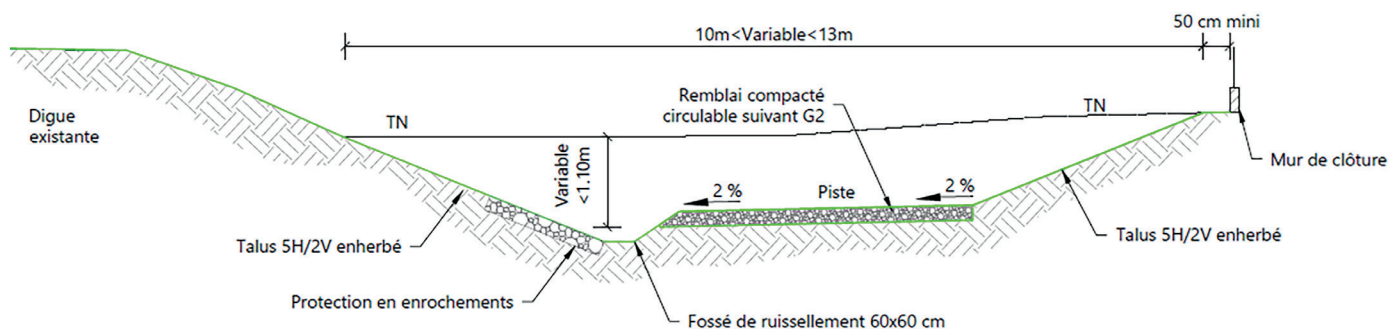


2019-2022

L'objectif de cette action est de concevoir un aménagement capable d'**augmenter la capacité hydraulique du réseau hydrographique** de la plaine pour améliorer l'évacuation des crues de l'Argens vers la mer et d'améliorer le ressuyage après les inondations.

Dans une vision d'ensemble, les Études Préliminaires et l'Avant-Projet de l'action 42 sur le site de la Grande Garonne ont été intégrées à l'Action 37 du PAPI (modèle hydraulique global de la basse vallée de l'Argens et compatibilité hydraulique des aménagements entre eux).

La société du Canal de Provence a livré fin 2019 les Études Préliminaires et l'AVP sur le secteur de la Grande Garonne.



Coupe de principe de l'aménagement du canal de délestage de la Grande Garonne

## Action 45 - Programme de prévention des inondations de Brignoles

### OBJECTIFS

- Réduire la vulnérabilité du centre-ville vis-à-vis du risque d'inondation jusqu'à la crue cinquantennale
- Restaurer les fonctionnalités du Caramy avec une réappropriation du site par les habitants
- Assurer une intégration paysagère des aménagements en lien avec l'opération «Cœur de ville» de la commune



Centre ville de Brignoles - Pont des Augustins

Les études de conception se sont poursuivies en 2019 :

- Finalisation de l'expertise écologique intégrant les inventaires de la faune, de la flore et des habitats réalisés en 2018, du diagnostic morphologique, de la modélisation hydraulique.
- Démarrage de la stratégie foncière
- Réalisation des premières campagnes de levés topographiques et d'investigations géotechniques
- Élaboration de 2 variantes de scénarios d'aménagements.

> Prestataire : EGIS

## Montant de la fiche action 7,66 M€ HT

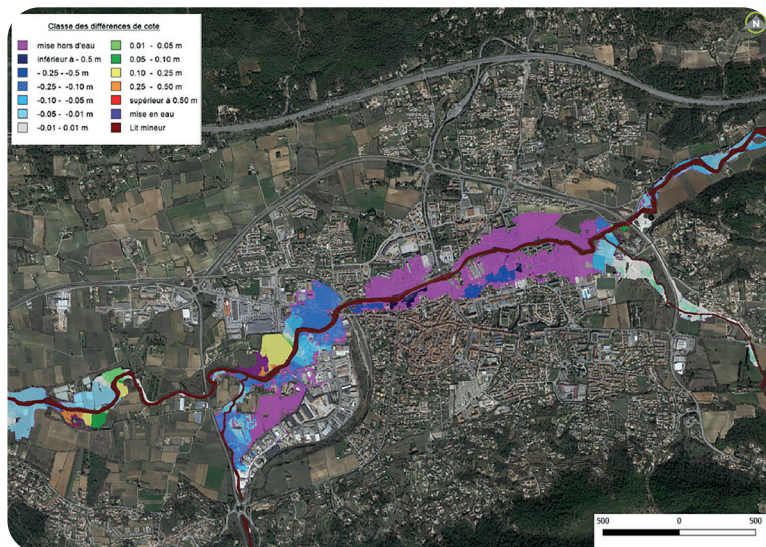


État 40 %  
SMA 39 %  
Agence de l'Eau 11 %  
Région Sud 10 %

## Planning prévisionnel



2018-2025  
AVP et dépôt  
des dossiers  
réglementaires : 2021



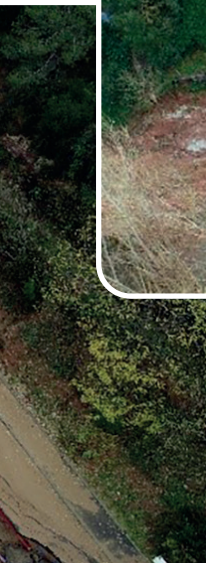
Impact hydraulique du scénario d'aménagement pour une crue cinquantennale pour la variante 1 (EGIS, 2019).

# Action 47 - Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau

## Poursuite de l'opération en 2019 :

- Livraison du Diagnostic Territorial, de l'étude portant sur l'Espace de Bon Fonctionnement de la Florièye, des Etudes Préliminaires sur 4 scénarios d'aménagements et de l'AMC/ACB
- Choix d'un scénario optimisé par le COPIL
- Réalisation de levés topographiques et d'investigations géotechniques complémentaires nécessaires à la bonne réalisation des études de conception
- Échange avec les services instructeurs de la DREAL par anticipation au dépôt des dossiers réglementaires
- Démarrage des études d'Avant-Projet sur le scénario retenu
- Suite aux crues morphogènes de la Florièye en novembre et décembre 2019, une optimisation du projet doit être proposée par le bureau d'étude en 2020: mise à jour du modèle hydraulique et adaptation de l'avant-projet pour le rendre compatible avec la nouvelle configuration morphologique du cours d'eau.
- **Maître d'œuvre de l'opération** : SCE





## Montant de la fiche action

**3,5 M€ HT**



État 50 %  
SMA 37 %  
Région SUD 10 %  
Agence de l'Eau 3 %

## Planning prévisionnel



1. Phase d'étude,  
conception,  
réglementaire : 2018-  
2021

2. Phase de travaux :  
2021-2022

## Action 49 - Étude d'aménagements de prévention des inondations au Thoronet

L'action a pour objectif de définir des aménagements de protection des zones urbaines de la commune du Thoronet qui a été fortement impactée lors de la crue d'octobre 2012. Elle cible les débordements des affluents de l'Argens que sont la Gasquette et le Vallon de Codouls.

L'étude comporte 3 phases :

- Phase 1 : État initial du risque et des enjeux environnementaux
- Phase 2 : Modélisation hydraulique et analyse du risque inondation
- Phase 3: Propositions d'aménagements

Poursuite des études en 2019 :

- Finalisation et présentation de la phase 2 : modélisation hydraulique

> **Prestataire** : SCE

### Montant de la fiche action

**48 000 € TTC**



Agence de l'Eau 42%  
État 30 %  
SMA 28 %

### Planning prévisionnel



2018-2020



Aval de l'école

## Action 59 - Étude de zones d'expansion de crues complémentaires à l'échelle du bassin versant de l'Argens

Dans la poursuite des investigations menées dans le cadre du PAPI d'intention, le SMA porte une étude sur les zones d'expansion de crues du bassin versant qui intègre le critère de fonctionnalité écologique.

Plusieurs analyses multicritères ont été mises en œuvre en fonction de l'objectif recherché :

- Identifier les ZEC écologiquement riches et ayant un fonctionnement hydraulique intéressant à l'état actuel : les ZEC patrimoniales
- Identifier les ZEC a priori intéressantes mais actuellement dégradées : les ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique

A terme, il s'agit de :

- Concevoir les modalités de conservation et d'optimisation des ZEC patrimoniales.

- Concevoir les aménagements de ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique au niveau AVP.

Sur le bassin versant de l'Argens, 50 ZEC à fort intérêt patrimonial et 25 ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique ont été identifiées et hiérarchisées. 20 ZEC patrimoniales et 9 ZEC à fort potentiel hydraulique ont été présélectionnées.

Les études se sont poursuivies en 2019 afin de valider la présélection technique :

- Concertation avec les EPCI
- Concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels

> **Prestataire** : ISL et Écosphère

### Montant de la fiche action

**500 000 € HT**

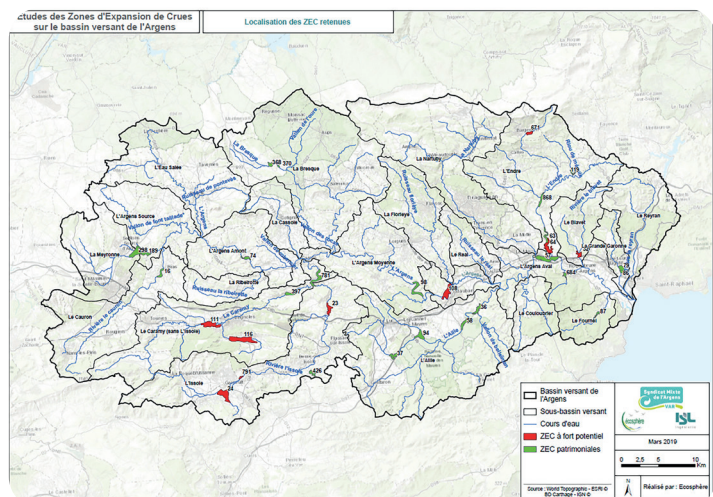


Agence de l'Eau 50 %  
État 30 %  
SMA 20 %

### Planning prévisionnel



2018-2021



## Action 60 - Étude d'aléa et propositions d'aménagements intégrant les enjeux environnementaux à Flassans-sur Issole

Cette action a pour objectif de **définir des aménagements (stade étude préliminaire) pour protéger les zones urbaines de la commune des débordements de l'Issole** (enjeux : écoles maternelles et élémentaires, salle des fêtes Gavoty, parking, mairie).

L'étude comporte 3 phases :

- Phase 1 : État initial du risque et des enjeux environnementaux
- Phase 2 : Modélisation hydraulique et analyse du risque inondation
- Phase 3 : Propositions d'aménagements

Poursuite des études en 2019 :

- Finalisation et présentation de la phase 2 : modélisation hydraulique

> **Prestataire** : CEREG

### Montant de la fiche action

**72 000 € TTC**



État 40 %  
SMA 30 %  
Région SUD 30 %

### Planning prévisionnel



2018-2020



*Repères de crue du lavoir à Flassans-sur-Issole*



## Action 62 - Aménagement hydraulique du site de la Palud sur la commune de Fréjus

La protection de la zone d'activités de la Palud passe par la **réalisation d'un système d'endiguement et la mise place d'un système de pompage des eaux de pluie** à l'intérieur de la zone protégée. Les deux ouvrages sont combinés et fonctionnent en interaction.

Le projet global d'aménagement comprend également la réalisation d'ouvrages relatifs aux voiries sous maîtrise d'ouvrage de la CAVEM.

En 2019, les parties prenantes ont signé une **convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant le SMA maître d'ouvrage de l'ensemble des études, travaux et prestations connexes** (topographie, géotechnie, CSPS, contrôle technique, suivi écologique, etc.), hors maîtrise foncière (CAVEM).

Le marché de maîtrise d'œuvre porté initialement par la commune de Fréjus sera transféré au SMA en 2020, avec le lancement d'une première phase opérationnelle consistant à réaliser des travaux forestiers sur les futures zones endiguées.

**Montant de la fiche action**  
**11,2 M € HT**



SMA 50 %  
État 40 %  
Région SUD 10 %

**Planning prévisionnel**



2019-2023



*Zone d'activité de la Palud*

# Le Contrat de Rivière Caramy-Issole

## BILAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE

■ Structuré autour de 6 volets, le programme d'action du Contrat de rivière comprend **84 actions**. Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa signature et de définir les programmes de travaux découlant des études prioritaires et de planification menée, le présent contrat a fait l'objet d'un bilan. Le bilan du Contrat de rivière a été **présenté et validé en Comité de rivière** le 17 décembre 2019.

■ À l'échelle du Contrat, **68% des actions ont été réalisées ou engagées**. Ce bilan a permis de mettre en évidence les **nombreuses avancées du territoire** notamment en matière de **rétablissement de la continuité écologique et de gestion raisonnée de la ressource en eau**. Sur la base de ce bilan, la mise à jour du programme d'action du Contrat devra tenir compte :

- Des modalités d'articulation entre les différents outils contractuels (Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et PAPI,
- De la réalisation des études dans le but de lancer la phase opérationnelle du contrat (travaux).

### Bilan du contrat de rivière Caramy-Issole

<b>Volet A</b>  Gestion qualitative de la ressource en eau  40 actions	<b>Volet B</b>  Restauration et gestion des milieux aquatiques et humides  10 actions	<b>Volet C</b>  Gestion du risque inondation Articulation avec le PAPI Argens 11 actions	<b>Volet D</b>  Gestion quantitative de la ressource en eau  11 actions	<b>Volet E</b>  Usages récréatifs de la ressource en eau  6 actions	<b>Volet F</b>  Coordination, animation, suivi, bilan et évaluation du contrat  6 actions
73 % des actions réalisées ou engagées	80 % des actions réalisées ou engagées	80 % des actions réalisées ou engagées	55 % des actions réalisées ou engagées	50 % des actions réalisées ou engagées	83 % des actions réalisées ou engagées

# ÉLABORATION DU PGRE CARAMY-ISSOLE

■ Sur le territoire Caramy-Issole, deux études prioritaires, nécessaires à l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, ont été réalisées dans le cadre du Contrat de rivière, signé en 2015 et porté depuis le 1er janvier 2018 par le Syndicat Mixte de l'Argens.

Ces études ont notamment permis d'**améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique** du bassin versant, et sur l'usage lié aux canaux d'arrosant. L'installation du Comité de rivière Caramy-Issole a également permis de renforcer la gouvernance sur le bassin versant, en vue d'une meilleure gestion de la ressource.

Bien que de nombreuses actions aient déjà été menées pour améliorer les connaissances et optimiser la gestion des prélèvements, les efforts doivent être poursuivis pour réduire le déficit.

■ Le PGRE est un outil contractuel, avec pour objectifs d'**organiser le partage de la ressource en eau et de restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau et des cours d'eau**, tout en maintenant les usages prioritaires : l'Alimentation en Eau Potable et l'irrigation agricole. Piloté par le SMA, en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat (DDTM, DREAL), le PGRE est le fruit d'un **travail de concertation entre les utilisateurs de la ressource en eau et les acteurs locaux**.

L'élaboration du PGRE Caramy-Issole, initié en 2019, se poursuivra en 2020 pour une approbation prévue en mars 2020. Le futur programme d'action du PGRE constituera le volet D « Gestion quantitative de la ressource en eau » du Contrat de rivière.



*Étude stratégique de caractérisation de la continuité écologique sur le bassin versant; intégrant une étude globale sur les canaux d'irrigation*

## MISE EN OEUVRE DU PPRE CARAMY-ISSOLE



■ En 2019, un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la ripisylve (PPRE), accompagné d'un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes concernant le Caramy-Issole ont été déposés pour instruction auprès des services de l'Etat.

L'objectif est d'obtenir en 2020 un **arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général nos prévisions d'interventions** pour la période 2020-2025.

De plus, en 2019, **deux chantiers relevant un caractère d'urgence ont été réalisés.**

Le premier se situe sur la commune de Carcès, en rive droite du Caramy, où une cépée d'aulnes glutineux s'est désolidarisée de la berge et s'est couchée en travers du lit de la rivière. Ces aulnes, formant un embâcle, ont été démontés et retirés du cours d'eau par l'équipe rivière du SMA.

Le second chantier concerne l'atterrissement situé en amont immédiat du Pont de l'Europe à Brignoles. Afin de rendre mobilisable cet atterrissement, la Compagnie des Forestiers est intervenue en le scarifiant et le dévégétalisant.

## LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION GÉOCHIMIQUE DES EAUX DE SOURCE ET DU CANAL DE PROVENCE

■ Dans le cadre du PGRE, une action prévoit l'amélioration des connaissances au sujet des potentiels échanges entre les eaux de la galerie du Canal de Provence et les eaux du bassin versant Caramy-Issole.

Pour cela, il est proposé de **caractériser la géochimie des sources** les plus proches de l'ouvrage et la comparer à celle des eaux du Canal. La mise en place du protocole d'essai a été initiée en 2019 en étroite collaboration avec la Société du Canal de Provence et les partenaires techniques.

# Le Contrat de Rivière Nartuby

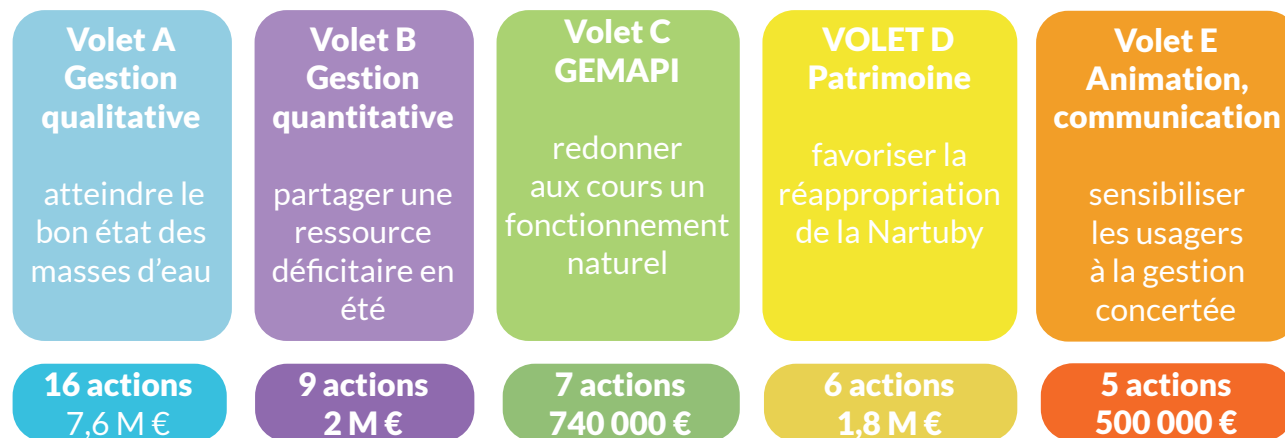
## ÉLABORATION DU SECOND CONTRAT

■ En 2019, le second contrat de rivière Nartuby a été finalisé. Pour ce faire, une large phase de concertation a eu lieu de juin 2018 à mai 2019 afin de **mettre à jour le diagnostic et de définir le programme d'actions**. Il s'en est suivi la réalisation d'un comité technique puis d'un comité de rivière en juillet 2019. Le **programme d'action** a alors été validé par les membres du comité, puis **approuvé en octobre** lors de la commission des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le second contrat de rivière Nartuby déploie une **stratégie fondée sur 5 grands enjeux**. Cette stratégie

prend en compte les obligations réglementaires (DERU\*, classement des cours d'eau, etc.) et celles issues des documents de référence nationaux ou régionaux : \*\*SDAGE-PDM, PAOT, SLGRI, SRCE, SOURCE, SRHA. Elle découle du bilan du contrat précédent, mais également des enjeux propres au bassin de la Nartuby apparus ces dernières années, notamment suite aux évolutions des milieux causées par les fortes crues. Composé de 5 volets, correspondant aux 5 enjeux du territoire, le programme d'action du second contrat de rivière Nartuby regroupe **43 actions**.

### Programme d'action du second contrat de rivière Nartuby (phase 1)



### Financement



\* DERU (Directive Européenne relative aux traitements des eaux résiduaires urbaines)

\*\* SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), PDM (Programme de Mesures), PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé), SLGRI (Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation), SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), SOURCE (Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau), SRHA (Stratégie Régionale Hydraulique Agricole).

# LANCEMENT DE L'ÉTUDE DES RESSOURCES SOUTERRAINES STRATÉGIQUES

■ À la suite de la finalisation du second contrat de rivière Nartuby, une large phase de concertation a débuté avec les différents partenaires techniques afin de réaliser les DCE (Directive Cadre sur l'Eau) des actions dites stratégiques. C'est ainsi, que la consultation de l'action cadre B1.1 « Etude des ressources souterraines stratégiques sur l'ensemble du bassin versant de la Nartuby » a été lancée fin 2019, pour un démarrage de l'étude début 2020.

Cette action prioritaire a pour objectif de **caractériser le fonctionnement hydrogéologique du bassin**

**de la Nartuby, de définir les modalités de gestion, de sauvegarde et de suivi des ressources.** Il s'agira par la suite de définir les prescriptions attenantes dans les documents d'urbanisme pour en assurer la préservation. L'étude doit permettre de **proposer des actions concrètes pour assurer la protection de la ressource en eau** au niveau des différents documents d'urbanisme ainsi que des actions d'amélioration du suivi quantitatif de la ressource superficielle et souterraine (proposition d'un réseau de suivi piézométrique) et de l'évolution des pressions.

## MISE EN OEUVRE DU PPRE DE LA NARTUBY

■ En 2019, un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la ripisylve (PPRE), accompagné d'un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes concernant la Nartuby a été déposé pour instruction auprès des services de l'Etat. **L'objectif est d'obtenir en 2020 un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général nos prévisions d'interventions sur la période 2020-2025.**

Le bassin de la Nartuby, bénéficiant d'une DIG antérieure, il a été possible de débuter les travaux préconisés dans le PPRE dès 2019. Ces travaux sont réalisés par l'équipe rivière tout au long de l'année, comme indiqué dans la partie suivante, mais également par des sociétés privées pour des actions ponctuelles nécessitant d'importants moyens.

C'est ainsi que **les berges de la Nartuby ont fait l'objet d'un important travail de recépage d'arbres instables**, sur la commune de Draguignan. Ces

travaux, réalisés par une société privée, avaient pour but de **prévenir du risque d'effondrement** de sujets instables en berge et dans le lit de la Nartuby.

Ils ont eu lieu sur les secteurs des Lônes, de la Clappe et de la Cerisaie, soit 4.5 km en amont immédiat et sur la traversée urbanisée de Draguignan, où se concentrent les **enjeux de protection des personnes et des biens**. Les modalités de gestion pratiquées visent donc, à favoriser les écoulements, prévenir des érosions, du risque d'obstruction du cours d'eau et du risque d'atteinte au public.

**Les travaux se sont déroulés entre mi-septembre et mi-octobre, et ont permis de rajeunir 200 arbres.** Ils participent à la restauration de conditions favorables au maintien ou à la restauration d'un fonctionnement équilibré des corridors de végétation par la suppression de sujets instables, inadaptés, malades (chalarose du frêne notamment) ou morts (ormes graphiosés).

# Les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve

■ Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) s'inscrit dans une recherche d'équilibre durable entre la satisfaction des différents usages de l'eau, la restauration et la protection des milieux naturels, et l'évolution des différents espaces. Cet outil a pour vocation de promouvoir une gestion durable et raisonnée de la rivière sur le long terme.

**En 2018**, les PPRE des quatre territoires suivants ont été élaborés :

- La basse vallée de L'Argens
- La Nartuby
- Le Caramy-Issole
- Le Riautord

**En 2019**, l'élaboration de quatre autres PPRE a débuté sur :

- Le Blavet
- Le Réal
- La Florièye
- La Cassole

**En 2020**, il est envisagé de poursuivre cette dynamique en étendant la réflexion aux territoires suivants :

- L'Argens amont
- L'Argens médian
- La Bresque

■ Les schémas de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve participent à l'atteinte des objectifs suivants :

- > Restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en strate et en âge, diversifiée en essences, en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions
- > Améliorer le rôle de filtre de la ripisylve par rapport aux flux de polluants
- > Favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable (efficacité hydraulique et aspects écologiques notoires)
- > Améliorer la richesse écologique du cours d'eau (amélioration de la qualité piscicole, préservation de la diversité et des potentialités d'accueil de la faune et de la flore...)
- > Limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux
- > Atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges
- > Lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel priorisé

Pour avoir une portée opérationnelle, **ces schémas doivent faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) permettant ainsi au SMA d'investir des fonds publics sur des propriétés privées.**



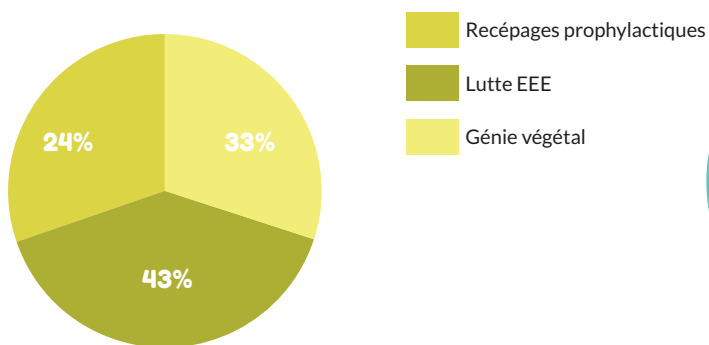
# L'entretien des cours d'eau par l'équipe rivière

■ Les volets "restauration" et "hydraulique" sont indissociables; Réalisés dans le cadre d'une gestion globale et cohérente, leur mise en oeuvre les rend complémentaires et synergiques. Elle permet de dynamiser la richesse spécifique et les fonctionnalités du milieu aquatique.

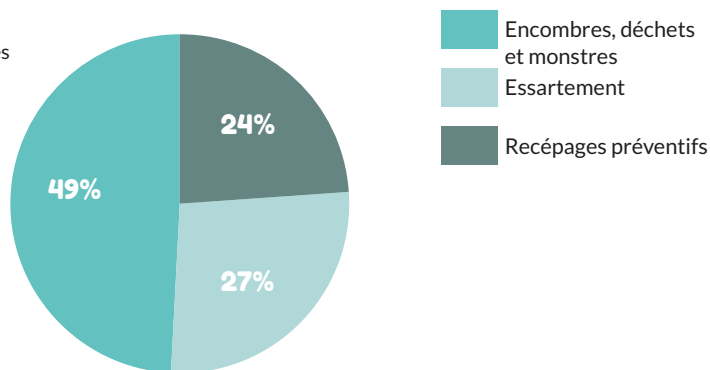
■ L'année 2019 fût marquée par une **période sèche particulièrement longue et chaude suivie de crues automnales importantes**, voire très importantes et répétées. Si l'ensemble du bassin de l'Argens (plus globalement tout le département du Var) a été concerné voir très impacté par ces crues (notamment l'Est var), les conséquences des crues sur le bassin de la Nartuby furent relativement moindres.

noter que **la crue du 23 novembre 2019 a généré un débit de pointe de 131 m<sup>3</sup>/s à Trans-en-Provence** (entre la vicennale et la cinquantennale), et fût donc **supérieure à celle de novembre 2011** (106 m<sup>3</sup>/s).

Dans ces conditions, le travail réalisé quotidiennement par l'équipe rivière (1 technicien rivière et 3 agents) prend tout son sens.



Répartition en pourcentage impartie au volet restauration



Répartition en pourcentage impartie au volet hydraulique



## CHIFFRES CLÉS 2019



**246**

Jours sur  
le terrain



**8**

Tonnes de  
déchets évacués



**146**

Embâcles  
démontés



**12 ha**

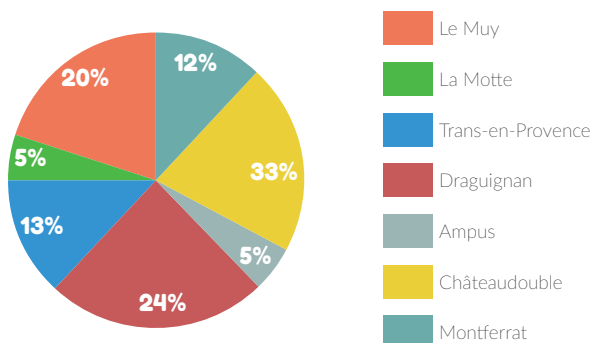
Surface  
d'intervention



**347**

Recépages

## RÉPARTITION DU TEMPS IMPARTI PAR COMMUNE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NARTUBY



■ En 2019, un premier tiers du temps a permis la réalisation d'un travail de désencombrement et de restauration des chenaux secondaires et bancs fusibles sur le bassin amont, à savoir Montferrat (12%) et Châteaudouble (21%).

Un deuxième tiers du temps a permis de réaliser un travail de fond sur les traversées urbanisées de Trans-en-Provence (13%) et le Muy (20%). À noter, un important travail de désencombrement et de recépage d'ormes graphiosés morts sur pied sur les berges du Parot (important contributeur aux crues de la Nartuby).

Un quart du temps a été utilisé pour gérer la traversée urbaine de Draguignan (23%) ; c'est deux fois moins qu'en 2018. Les 11% du temps restant ont permis de travailler sur les communes de La Motte (6%) et d'Ampus (5%).



# Rétrospective 2019

- Les temps forts
- Retour sur les crues de 2019





# Les temps forts de 2019

## Visite du Ministre de la Transition écologique



Le 5 Avril 2019, Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy est venu en visite à Trans-en-Provence et Draguignan en présence de M. le Président du SMA Olivier Audibert-Troin, M. le Préfet du Var Jean Luc Videlaïne, Mr le sous-préfet Eric de Wispelaere, M. Richard Strambio Maire de Draguignan et M. Fabien Matras Député du Var.

La **future zone de compensation hydraulique** dans la zone agricole de Trans-en-Provence ainsi que l'**aménagement du Pont d'Aups à Draguignan** ont été présentés.

Enfin, un moment de recueillement a été observé au mémorial du rond-point Condorcet en souvenir des victimes des inondations du 15 juin 2010 en présence de représentants d'associations de sinistrés.

## Rencontre INTER PAPI



Suite à la lettre que le Président du Syndicat Mixte de l'Argens, Olivier AUDIBERT-TROIN, a adressé au Premier Ministre Monsieur Edouard PHILIPPE concernant une demande de simplification des démarches administratives, le SMA a organisé le 14 mars 2019 une Rencontre Varoise Inter-PAPI regroupant les collectivités en charge des 5 "Programmes d'Actions de Prévention des Inondations" sur le département du Var, les services de l'État et les représentants d'associations varoises.

Cette matinée de rencontres a eu pour but d'**établir un état des lieux départemental** des PAPI, de **dégager un collectif territorial fort et efficace** ainsi que de **débattre sur les évolutions législatives attendues par chacun** afin que les démarches administratives liées aux travaux de mises en sécurité soient simplifiées et que les travaux voient le jour dans les délais plus courts.

## Travaux sur la Nartuby

### Action 35



Dans le cadre de l'action 35 du PAPI Complet de l'Argens, le SMA a réalisé la **démolition d'une passerelle privée** de manière anticipée qui **préfigure des travaux d'envergure** dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence.

L'objectif de l'action 35 est de **réduire les aléas sur les secteurs à fort enjeu** en augmentant la capacité du lit de la Nartuby à évacuer les crues et limiter les incidences en aval en proposant des aménagements de ralentissement dynamique.

Les aménagements projetés sont situés sur les territoires communaux de Draguignan et Trans-en-Provence depuis le secteur du Pont de Lorgues à Draguignan jusqu'au pont de la route départementale n°54 à Trans-en-Provence.

Le débit d'objectif retenu est de **180m<sup>3</sup>/s à Trans-en-Provence**, ce qui correspond à une période de retour évaluée à 30 ans.

## Opération d'entretien de la Nartuby

Entre mi-septembre et mi-octobre, une opération d'entretien sur la Nartuby a permis de réaliser le recépage de nombreux arbres dans la traversée de Draguignan. **347 arbres, morts ou instables** étaient concernés.

L'opération qui s'étendait sur **7 720 mètres de cours d'eau** entre la Clappe et les Incapis a essentiellement permis de prévenir les **risques d'obstruction aux écoulements**, les risques d'atteinte aux usagers liés à d'éventuelles chutes de branches ou d'arbres.

Enfin, ces travaux revêtaient un **intérêt écologique** en permettant le rajeunissement de vieux sujets en surnombre qui borde le cours d'eau et la mise en lumière de jeunes plants et sujets adaptées.



# Retour sur les crues de 2019

■ En l'espace d'une semaine, le bassin versant de l'Argens a été endeuillé et fortement touché par **deux épisodes méditerranéens de forte intensité**, ayant apporté des quantités de pluie importante et ayant généré des débordements sur l'ensemble du territoire.

Faits inédits, le département a été placé en **vigilance météorologique rouge** par Météo France à deux reprises le 23 novembre et le 1er décembre 2019.



**VIGILANCE  
MÉTÉO  
ROUGE**

## UNE CRUE CINQUANTENNALE

■ Sous l'effet de phénomènes météorologiques méditerranéens de forte intensité et de sols présentant déjà un taux de saturation élevé, l'automne 2019 a ainsi connu de nouvelles crues majeures, les 23 et 24 novembre sur l'ensemble du bassin versant de l'Argens, puis à nouveau les 1er et 2 décembre sur la partie aval et les cours d'eau côtiers.

Les deux évènements ont induit le passage en **vigilance « Rouge - pluies/inondations » du point de vue météorologique** sur le département.

Les évènements de 2019 ont été marqués par un **taux de saturation élevé, voire presque maximal** lors de l'évènement du 1er décembre.

Ces conditions ont eu pour impact de générer un **ruissellement accru et une montée**

**particulièrement forte et rapide des cours d'eau.**

Sur le bassin versant de l'Argens, la crue du 23 et 24 novembre 2019 s'inscrit comme la **deuxième plus forte enregistrée** après la crue catastrophique de décembre 2010.

Il s'agit des plus forts niveaux enregistrés pour la Bresque et l'Endre et d'une crue majeure pour de nombreux affluents de l'Argens.

Le second épisode, survenu une semaine après seulement, a quant à lui généré une crue record sur le Reyran et certains cours d'eau côtiers.



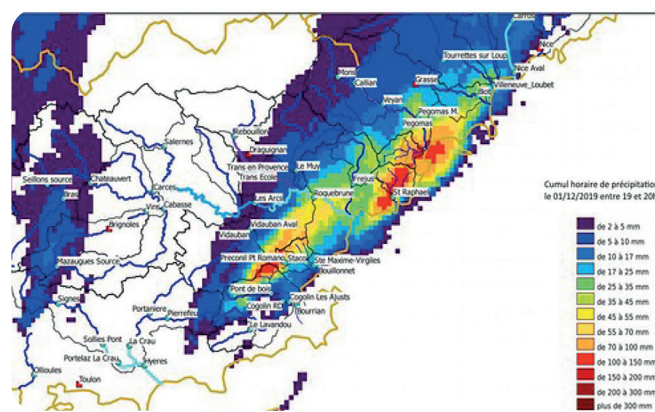
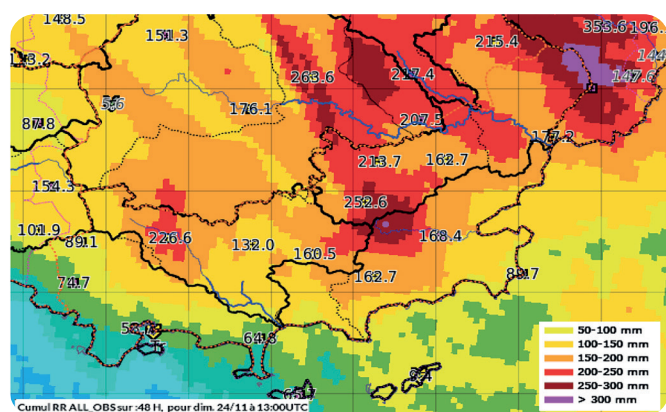
**Scannez et découvrez une vidéo de reconnaissance du territoire post-crue**

## DES SERVICES MOBILISÉS

■ Les services du SMA se sont mobilisés sur ces deux périodes afin de participer à la **veille météorologique aux côtés du SPC Méditerranée**, de Prédic Service et de ses 74 communes membres.

Dès le lendemain des crues et sur les semaines suivantes, les équipes du SMA se sont mobilisées pour **recenser les désordres sur l'Argens et ses affluents**, afin de pouvoir engager le plus rapidement les actions nécessaires, notamment le **retrait des embâcles** pouvant présenter une gêne à l'écoulement et donc un risque supplémentaire en cas de nouvelles crues.

Ayant causé le **décès de 6 personnes et de très importants dégâts** sur les communes du territoire, ces crues historiques s'inscrivent comme des crues de référence et mettent à nouveau en avant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des actions du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.



Cumuls pluviométriques importants sur tout le bassin versant, durant la crue de novembre 2019 (cumuls 48h Antilope J+1 – sources : Météo-France / SPC Méd. Est)

Cellules orageuses de très forte intensité durant l'épisode du 1er décembre 2019 (lame d'eau radar 1h – sources : Météo-France / SPC Méd. Est)

Établissement . Public . Territorial . de Bassin



### Siège du SMA

2, Avenue Lazare Carnot  
83300 Draguignan  
Tel : 09 72 45 24 91  
contact@syndicatargens.fr

### Antenne de Brignoles

ZAC Nicopolis  
Rue des Genévriers  
83170 Brignoles

[www.syndicatargens.fr](http://www.syndicatargens.fr)

